

Moto Club Les Garennes Blues

Moto Club Les Garennes Blues

13^{ème} Salon Régional de la Moto et du Quad

**SAMEDI 04 et DIMANCHE 05 Mars 2017
CHARLEVILLE-MEZIERES - PARC DES EXPOSITIONS**

Le mot du Président

C'est sur un site restructuré après la construction de la Salle Arena Caisse d'Epargne que va avoir lieu le 13^{ème} Salon Régional de la moto et du Quad, au Parc des expositions de Charleville-Mézières.

**Samedi 04 mars 2017 de 14 h à 19 h
Dimanche 05 mars 2017 de 9 h à 18 h**

Fort du succès lors de la précédente édition, nous vous attendons toujours plus nombreux dans une configuration remaniée, à savoir: un hall couvert et chauffé et un chapiteau de 1600m2 chauffé.

Une attention particulière est réservée au gardiennage.

Des espaces, réservés à la restauration, vous seront proposés.

Nous comptons sur votre créativité active pour la présentation et la décoration de vos espaces d'exposition.

L'entrée visiteurs reste fixée à 2 euros

**Les dossiers d'inscriptions pour les emplacements sont disponibles auprès de
Mr Jacques SAVALOIS tél : 06.07.84.55.30**

**Les emplacements seront attribués selon l'ordre d'arrivée des dossiers
complets accompagnés du règlement (pour les concessionnaires la date de retour
est impérative pour le 31/12/2016 (dossier sécurité oblige) Merci) .**

Nous vous demandons de réserver vos emplacements dès que possible, le formulaire de réservation est disponible sur le site www.mc-garennesblues.com

Toute l'équipe du *Moto Club Les Garennes Blues* se joint à moi pour vous présenter nos cordiales salutations.

Le Président,
Dominique JENNEPIN

RESERVATION N° :
EMPLACEMENT :

13ème Salon Régional de la Moto

SAMEDI 04 et DIMANCHE 05 Mars 2017
CHARLEVILLE-MEZIERES - PARC DES EXPOSITIONS

RESERVATION

NOM EXPOSANT : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél : _____ Mail : _____
Nom du responsable du stand : _____
Nombre d'exposants sur le stand : Samedi.....Dimanche.....

MATERIEL PRESENTE : _____

TARIFICATION et RESERVATION : (**donnez vos dimensions : longueur x largeur**)

Hall A (chauffé) :

10m ²	100 € x m
20m ²	150 € x m
30m ²	170 € x m
50m ²	200 € x m
100m ²	300 € x m
150m ²	400 € x m

Chapiteau (chauffé) :

10m ²	50 € x m
20m ²	75 € x m
30m ²	85 € x m
50m ²	100 € x m
100m ²	150 € x m
150m ²	200 € x m

Extérieurs non couvert :

50 € exposants x m
100 € friteries et restauration x m

(donnez vos dimensions)

Total à régler€

REGLEMENT EN TOTALITE A LA RESERVATION (chèque à l'ordre du M.C.G.B.)

Le chèque sera encaissé le 15 février 2017.

Je certifie avoir pris connaissance du cahier des charges exposants ainsi que du règlement général et m'engage à les respecter afin d'être en règle avec la commission adhoc de sécurité incendie et suite à l'arrêté du 11 janvier 2000 portant approbation de disposition complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique dans les ERP.

Lu et approuvé
date et signature

A RENVoyer AU PLUS TARD AVANT LE 31 Décembre 2016

Moto Club Les Garennes Blues
BP 279

08104 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

13^{ème} Salon Régional de la Moto

SAMEDI 04 et DIMANCHE 05 Mars 2017
CHARLEVILLE-MEZIERES - PARC DES EXPOSITIONS

REGLEMENT GENERAL

CONDITIONS D'ADMISSION

- Demande d'inscription :

Remplir la demande de réservation et la retourner à l'organisateur accompagnée du versement avant la date prévue.

- Admission :

Les admissions ne seront définitives qu'après leur acceptation par l'administration de la manifestation et après règlement par l'exposant du montant des frais de participation. Le non-paiement de la totalité des frais de participation et frais accessoires à date prévue entraîne l'annulation de l'inscription sans remboursement des sommes déjà perçues.

- Peuvent exposer :

Les professionnels et les associations sont admis dans la mesure des places disponibles.

- Unité de location :

Emplacement nu. Prestations supplémentaires en accord avec les organisateurs.

- **Prêt de matériel** : tables élévatoires, grilles d'exposition etc

Un chèque de caution de 200 € sera demandé et restitué lors du retour du matériel prêté .

- Assurance :

Elle est comprise dans l'assurance R.C. de l'organisateur mais ne couvre pas les objets et le matériel appartenant aux exposants en cas de bris, vol, etc ...

- Conditions de paiement :

En totalité à la réservation. Le chèque sera encaissé le 15 février 2017.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Organisation :

Le 12^{ème} salon de la Moto est organisé par le "MOTO CLUB LES GARENNES BLUES", BP 279, 08104 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX.

DATE-LIEU-HEURE D'OUVERTURE

- **Le samedi 04 mars 2017 et le dimanche 05 mars 2017**

- **Parc des Expositions - CHARLEVILLE-MEZIERES**

- **mise en place des infrastructures du vendredi de 13 h à 22 h et le samedi de 7 h à 12 h**

- **ouverture au public: samedi 14 h et dimanche 9 h**

- **Evacuation des stands dimanche de 18 h 00 à 23 h 00**

- **les stands seront rendus nettoyés.**

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Il est interdit de sous-louer tout ou partie de son emplacement.

L'exposant s'engage à respecter l'alignement des stands inscrit au sol.

L'admission est acquise dès la confirmation de réservation reçue. Elle est irrévocable.

Le non-paiement à l'échéance entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement. Les fonds reçus seront remboursés si désistement avant le 01/02/2017

Les stands devront **rester ouverts** jusqu'à 18 h.

Les exposants doivent respecter les normes de sécurité.

Les exposants seront responsables des objets de valeur déposés sur leur emplacement et ils renoncent à tout recours contre l'organisateur qui ne saurait être responsable des vols, bris, dépréciation d'objets, l'exposant participant à ses risques et périls.

Les véhicules ne peuvent circuler dans l'enceinte de la manifestation pendant les heures d'ouverture au public.

SERVITUDES et SECURITE

Le port du badge est obligatoire, nous communiquer le nombre nécessaire à la réservation.

Les exposants sur les stands desquels débouchent des boîtes de connexion aux différents réseaux acceptent la présence de ces coffrets et/ou des câbles et tuyaux. Ils doivent les maintenir dégagés, facilement accessibles, accorder le libre passage et autoriser la fixation sur leur emplacement des branchements des stands environnants sans pouvoir prétendre à une indemnisation.

Prenez connaissance du cahier des charges sur la sécurité du Parc.

Les exposants doivent à tout moment faciliter le libre accès à ces branchements, les interrupteurs et coupe-circuits devant être accessibles aux services de sécurité.

Les stands et installations sont contrôlés par la Commission de sécurité. Ses agents ainsi que l'organisateur peuvent intervenir à tout moment sur les stands.

Chaque exposant doit veiller à la présence d'un responsable sur le stand lors du passage de la Commission. La réception par la commission ou son agrément ne dégage pas l'exposant de sa responsabilité en cas de dommages ou sinistres.

Revêtement de sol et matériel de décoration doivent répondre aux normes de classement au feu.

PUBLICITE

La publicité par panneaux et par affichage se traite directement avec l'organisateur.

Les publicités par moyen vidéo devront faire l'objet d'une demande auprès de l'organisation.

REPAS - BUVETTE

Dans l'enceinte du Parc des expositions, AUCUNE VENTE DE REPAS OU BOISSON SANS ACCORD DE L'ORGANISATEUR.

PARKING

Parking visiteurs à proximité.

Parking privé pour motos.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
le 31 Décembre 2016